

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
2025-19

Objet de la délibération
Approbation du plan d'action du projet MOBILIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	15

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 08/04/2025

Et

Publication ou notification du :
08/04/2025

L'an 2025 et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY. MM : Éric BERTHEMY, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Christian BÉZARD à Didier LE SAUX, François GRIMONPREZ à Michel ODDOS et Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire :

Objet de la délibération : Approbation du plan d'action du projet MOBILIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Crespières a fait appel à BL Evolution afin de mettre un place un plan d'action afin de garantir une meilleure circulation dans la ville et respecter davantage l'environnement.

BL Evolution a réalisé une étude intitulée « PROJET MOBILIS » qui se déroule en trois phases : un diagnostic réalisé en octobre 2024, des concertations entreprises en novembre 2024 puis un plan d'action, qui sera lancé fin avril 2025, sous réserve de la partie concernée par le triennal du Département 2025. En cas de report de celui-ci par le Département, les travaux liés seront reportés à la date de l'autorisation des travaux du triennal.

Ce plan d'action préconise un développement de l'usage du vélo, l'amélioration des trajets en voiture et la sécurisation des déplacements à pied.

Une subvention de l'ADEME a été demandée pour la partie attribuable au vélo (appel à projet AVELO3).

CONSIDÉRANT le montant pour l'ensemble de l'étude de vingt-sept mille neuf cent quarante et un euros (27 941€) HT dont deux mille (2000€) de dépenses de fonctionnement et le reste en dépenses d'investissement ;

CONSIDÉRANT le montant de la partie attribuable au vélo de vingt-deux mille huit cent trente euros (22 830 €) HT ;

CONSIDÉRANT le montant total retenu par la commune, réparti idéalement comme suit :

- Subvention de l'ADEME : 50 % du montant de la partie attribuable au vélo, soit onze mille quatre cent quinze euros (11 415 €),
- Reste à charge pour Crespières : seize mille cinq cent vingt-six euros (16 526 €)

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 078-217801893-20250407-2025_019_2-DE

Berser
Levraut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à LA MAJORITÉ :

DE DEMANDER une subvention à l'ADEME d'un montant de onze mille quatre cent quinze euros (11 415 €) pour mettre en œuvre le plan d'action ;

DE S'ENGAGER à suivre les recommandations de l'étude ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande ;

D'INSCRIRE les dépenses et recettes au BP 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting, written over the text "Le secrétaire de séance".